

## **Appel à projets : Résidence d'artiste(s) en collège 2022-2023**

### ***Organisation de résidences d'artistes en immersion dans les collèges publics et privés de l'Aveyron***

En lien avec le public cible des jeunes du programme de mandature, cette opération initiée par le Département de l'Aveyron est destinée à la fois aux artistes ou équipes artistiques, aux collégiens et aux professeurs.

Pilotée par le Département, cette opération permet de soutenir entre janvier et juin 2023 la relance de la création et de la diffusion d'équipes artistiques d'Aveyron et d'Occitanie, mais aussi valoriser l'action culturelle, tout en tenant compte des contextes propres aux publics scolaires des collèges.

#### **Présentation :**

**L'artiste ou l'équipe artistique en résidence proposent un procédé de création qui implique les élèves, dans le cadre d'une étape de production de son œuvre.**

**7 collèges publics ou privés de l'Aveyron pourront en bénéficier.**

Cette résidence de création, en immersion dans le collège et en lien avec ses espaces, peut proposer des ateliers de pratique pour les élèves, des formations pour les professeurs, des répétitions publiques, la diffusion d'une étape de création du spectacle, le montage et la présentation d'une exposition, le tournage et la diffusion d'un film...

#### **Qui peut répondre à cet appel à projet :**

Artistes et de compagnies professionnelles du spectacle vivant et des arts visuels de l'Aveyron et d'Occitanie (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix, arts plastiques, cinéma...).

**7 artistes ou équipes artistiques seront retenues.**

#### **Critères de choix des artistes :**

-Qualités artistiques et références pédagogiques de l'artiste ou de l'équipe artistique ;

-Intérêt artistique de la création en cours prévue et pertinence de l'étape de création en lien avec l'environnement scolaire d'un collège, les contraintes techniques et les protocoles sanitaires, ainsi que le calendrier de production de la création prévue ;

-Disponibilité pour une résidence qui aura lieu entre début janvier et fin juin 2023.

### **Composition du dossier pour l'appel à projet :**

-Description précise du contenu et des objectifs de la résidence (calendrier des étapes de la création en cours, dates et contenus des interventions de médiation vers les élèves, présentation et diffusion de l'œuvre créée par l'équipe artistique, classes concernées dans l'établissement...) avec une présentation détaillée de l'artiste ou de l'équipe artistique.

-Budget global et détaillé du coût de la résidence (prestation des artistes, transport, hébergement et restauration de l'équipe artistique, matériel nécessaire à la création et aux ateliers).

**L'aide du Département est plafonnée à 7000 €**, mais le budget de la résidence peut être supérieur et faire apparaître d'autres aides publiques et privées.

-Liens avec les 3 piliers de l'EAC (rencontre, pratiques, connaissances), en s'appuyant sur le référentiel de compétences de l'EAC (texte commun Education nationale et culture de juillet 2015).

### **Informations pratiques :**

**Date butoir pour l'envoi des candidatures de l'artiste ou de l'équipe artistique :**

8 juillet 2022

***Date butoir pour le choix des collègues parmi les dossiers retenus :***

1<sup>er</sup> octobre 2022

### **Contact :**

**Muriel Berthier**

05 65 73 80 84

m.berthier@aveyron-culture.com

***Aide limitée à une résidence par collègue entre janvier et juin 2023***

***Seuls les 30 premiers dossiers éligibles seront pris en compte, par ordre chronologique d'arrivée.***